

# Sommaire

INTRODUCTION	
MIRODOCTION	
L'APPROCHE DE COOPI	•
DÉFIS MONDIAUX	
DEFIS MONDIAUX	
OBJECTIFS STRATÉGIQUES	
Les zones prioritaires	
Les secteurs d'intervention de COOPI	
1. Sécurité alimentaire	
2. Nutrition	
3. Protection	
4. Eau et hygiène	10
5. Environnement et réduction des risques de catastrophes	
Améliorer la qualité des réponses apportées aux crises humanitaires	
Promouvoir l'innovation et le changement	
Communiquer COOPI	18
OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	
Adapter la structure opérationnelle périphérique	20
Renforcer le partenariat pour améliorer la capacité de réponse aux besoins —	2′
Promouvoir la capitalisation, le partage des connaissances	
et le progrès continu	22
COOPI en Italie: opportunités et nécessités	24
Développer la collecte de fonds en Italie	25
RESPONSABILITÉ	26

COOPI peut recevoir contributions pour projets, dons des personnes privées et héritages testamentaires. Pour informations: **coopi@coopi.org www.coopi.org** 

#### **COMMENT DONNER:**

- Compte courant postal 990200
   COOPI Cooperazione Internazionale ONG Onlus
- Compte bancarie Banca Popolare Etica
   IBAN IT06R0501801600000000102369
   COOPI Cooperazione Internazionale ONG Onlus
- Carte de crédit: en ligne sur coopi.org, ou en appelant +39 02 30 85 057

Rédaction: Marianna Addonizio,
Margherita Dametti, Ennio Miccoli,
Barbara Nese, Isabella Samà, Tiziana Vicario
Projet graphique: Gruppo Egeo Srl
Photo: Alessandro Gandolfi, Andoni Lubaki,
Archivo COOPI, Daniele Tamagni,
Il Maestro e Margherita, Massimo Zecchini
Impression: Brain Print & Solutions Srl

# Salutations du Président

## Est-ce qu'il sera utile, ce que nous faisons? Pourrons-nous vraiment constituer un avantage pour les communautés avec qui nous travaillons?

Ces questions ne sont pas rhétoriques, elles sont de réelles questions que nous devons nous poser chaque jour, à COOPI, si nous voulons vraiment être utiles aux «derniers de la terre», si nous voulons vraiment relever de manière efficace le défi que Père Barbieri nous a lancé il y a 50 ans.

Le besoin d'être toujours plus efficaces et performants dans les actions que nous menons chaque jour dans les zones les plus difficiles du monde nous a poussés à élaborer le plan stratégique que nous présentons ici.

Comme nous le disent les livres, la stratégie est l'ensemble des moyens, ressources, politiques, objectifs selon lesquels une organisation cherche à remplir sa mission, et à travers laquelle elle se présente aux donateurs et bénéficiaires avec un projet clair, délimité de manière explicite afin d'éviter toute improvisation.

L'instinct et l'expérience ne suffisent plus à garantir la traduction de notre engagement en réels bénéfices aux communautés avec lesquelles nous travaillons. Au fil des années, nous avons défini une mission et des valeurs guides pour notre Fondation; aujourd'hui, nous avons fait un pas en avant, en élaborant un plan stratégique n'étant pas le fruit de la réflexion d'une poignée de personnes, mais l'expression d'un large processus participatif, comme l'explique bien le Directeur dans son introduction.

Nous avons, tout au long de l'histoire de COOPI qui, cette année, fête ses 50 ans, souvent souligné la capacité de regarder en avant, de lire l'avenir pour répondre au mieux aux défis qui nous attendent. Ce plan stratégique constitue notre façon de penser aux années à venir, dans un monde qui change rapidement.



Claudio Ceravolo Président

# Introduction

En 2015, COOPI - Cooperazione Internazionale a fêté ses cinquante ans d'activité. À l'occasion de cet anniversaire important, l'organisation a voulu s'évaluer, au moyen d'une profonde réflexion sur tous les niveaux, afin de définir les objectifs de son futur proche. Dès la fin de l'année 2006, un processus participatif a été mis en place, en apportant différentes modifications organisationnelles ainsi que la transformation de COOPI, de association à fondation collaborative. Quelques années plus tard, le conseil d'administration et la direction de COOPI ont lancé un nouveau grand processus participatif visant à vérifier quels progrès avaient été faits depuis la réorganisation et quels étaient les défis encore à venir. Ce processus, lancé en décembre 2013, s'est articulé en différentes rencontres internes entre le personnel du siège central et des bureaux à l'étranger, auxquelles ont suivi trois groupes de travail afin d'approfondir et développer des points les plus stratégiques issus de cette réflexion. À partir des indications fournies lors des diverses phases de ce processus, une synthèse finale a été élaborée, constituant le présent document.

Le document de stratégie COOPI 2015-2020 fixe les lignes directrices qui seront au cœur des actions menées par l'organisation pour le quinquennat de référence. Elles permettront à celleci d'améliorer sa façon de travailler et d'offrir une réponse toujours plus qualifiée aux besoins humanitaires, issue de l'important héritage constitué par ses cinquante ans de travail, en se projetant dans un cadre humanitaire changeant de manière progressive et continue.

Le document s'articule ainsi: après une introduction à l'approche générale de COOPI ainsi qu'une présentation du cadre mondial dans lequel évolue l'organisation, arrivent les deux parties centrales. La première est consacrée aux objectifs stratégiques que l'on veut poursuivre au cours du quinquennat de référence, c'est à dire dans quelles zones nous travaillerons, dans quels secteurs principaux, comment nous améliorerons notre capacité de réponse aux crises et comment nous soutiendrons l'innovation et le changement dans notre façon de travailler. La deuxième partie est consacrée aux objectifs plus opérationnels, c'est-à-dire l'adaptation de la structure périphérique et la décentralisation de certaines fonctions vers les pays, les modalités de renforcement du partenariat et la promotion de la capitalisation et du partage du savoir. De plus, elle se focalise sur les actions visant à la hausse des collectes de fonds auprès des particuliers et sur les possibilités d'action de la fondation en Italie. Une partie finale est dédiée à la responsabilité, l'un des thèmes centraux pour COOPI dans les années à venir: nous nous focaliserons aussi bien sur la responsabilité envers les populations tant vers l'extérieur que vers l'intérieur de l'organisation. Cela dans l'optique de toujours vouloir faire au mieux et de manière responsable.

La stratégie de COOPI 2015-2020 est le fruit de la contribution de nombreuses personnes qui collaborent à différents niveaux avec l'organisation. À tous ceux qui ont participé aux différentes étapes du travail, j'adresse un grand merci, ainsi que le souhait de continuer à relever, ensemble, de nouveaux défis.



Ennio Miccoli

Directeur



# La vision

"COOPI aspire à un monde sans pauvreté, où puissent se réaliser concrètement les idéaux d'égalité et justice, de développement soutenable et cohésion sociale, grâce à l'union et à la coopération entre tous les peuples."

# La mission

"À travers l'engagement, la motivation, la détermination et le professionnalisme de ses collaborateurs, **COOPI veut** contribuer à la lutte contre la pauvreté et à la croissance des communautés avec lesquelles elle collabore dans le monde intervenant au cas où des situations d'urgence se présentent, des nécessités de reconstruction et de développement se posent, pour obtenir un équilibre meilleur entre le Nord et le Sud du monde, entre zones développées et zones sous-développées ou dont le développement vient de commencer."



# L'approche de COOPI

COOPI est une organisation qui, en cinquante ans d'histoire, est restée fidèle à sa mission, en parvenant à s'adapter à des défis mondiaux toujours plus nombreux, afin de garantir une réponse aux besoins des populations avec lesquelles elle coopère.

COOPI intervient principalement dans des contextes de pauvreté et de vulnérabilité, où les processus de développement tardent à se consolider. L'organisation favorise, dans les contextes d'urgence, une réponse durable et programmée afin de ralentir l'apparition de nouvelles vulnérabilités des suites de l'action humanitaire. Avec l'objectif final de garantir le respect des droits de l'homme, l'organisation articule ses interventions en priorité sur les secteurs suivants: sécurité alimentaire, nutrition, protection, eau et hygiène, environnement et réduction des

risques de catastrophes.

Dans les pays dans lesquels elle opère, COOPI définit ses interventions en adoptant constamment une **approche intégrée**, qui prévoit l'inclusion de plusieurs secteurs, offrant une réponse plus structurée aux besoins, non seulement immédiate, mais aussi sur le long et moyen terme. L'action de l'organisation vise, en effet, au **renforcement de la résilience**¹, c'est-à-dire au renforcement de la capacité des communautés à faire face au choc et au stress, ainsi qu'à s'adapter aux crises futures.

#### COOPI fonde ses interventions sur la base de ces éléments clés:

- Reconnaître la centralité de l'individu dans ses actions, en reconnaissant les spécificités identitaires, sociales, physiques et en garantissant la protection de la dignité humaine<sup>2</sup> aux groupes les plus vulnérables en particulier et aux communautés en général.
- Définir les interventions sur la base d'une analyse des capacités et des vulnérabilités des communautés avec lesquelles l'organisation coopère.
- Garantir la durabilité des interventions, à travers la promotion du développement des capacités territoriales locales et d'une meilleure conservation et gestion des ressources environnementales existantes.
- Placer les êtres humains au centre de l'action, en lançant des processus inclusifs de définition des interventions et en promouvant la participation active de tous les groupes d'intérêt dans les zones où COOPI opère. La participation des groupes les plus vulnérables (par exemple les enfants, les adolescents, les femmes, les personnes âgées, les autochtones, les handicapés, les malades du SIDA, les réfugiés et les personnes déplacées) est toujours garantie à toutes les étapes de l'intervention.
- Mettre en place des processus de renforcement des capacités et de transfert du savoir-faire grâce à la participation et la mobilisation active des communautés, des institutions et des parties prenantes (publiques, privées et organismes de la société civile) présentes dans les zones d'intervention.
- Garantir la protection de toute forme de violence (violence sexuelle, physique, économique, comprise comme la privation de ressources et de biens matériels, violence psychologique et émotive) et de menace à la sécurité
- Promouvoir l'égalité des genres, comprise comme la possibilité d'exercer et de jouir des mêmes droits et opportunités aussi bien pour les hommes que pour les femmes, que cela concerne l'accès et le contrôle des ressources ou la participation aux décisions.
- Prendre le thème de l'environnement et de la réduction des risques de catastrophes (RCC) comme un élément indispensable à son action, en encourageant la gestion correcte des ressources environnementales et l'introduction d'actions de RCC dans tous les pays où elle intervient.

La 'résilience' désigne la capacité d'un système, d'une communauté ou d'une société potentiellement exposée à des menaces, à s'adapter en résistant ou en changeant de manière à atteindre et garder un niveau acceptable de fonctionnement et de structure. Pour plus d'informations, voir: www.unisdr.org/files/7817\_7819isdrterminology11.pdf

<sup>2.</sup> Le concept de 'dignité humaine' adopté par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme en 1948 a été repris dans le domaine de l'aide humanitaire dans le "Consensus Européen sur l'Aide Humanitaire" ratifié par les États membres de l'Union Européenne en 2008. Pour plus d'informations, voir: ec.europa.eu/echo/files/media/publications/consensus\_fr.pdf



# Défis mondiaux

Le cadre humanitaire mondial est en évolution rapide et continue. On constate, en effet, une augmentation constante des besoins créés des suites de catastrophes naturelles et de crises socio-politiques.

Entre 2005 et 2015, les crises liées aux phénomènes naturels, aggravées par l'augmentation de l'intensité et de la fréquence des effets du changement climatique, ont causé la mort de plus de 700 millions de personnes et laissé près de 23 millions de personnes sans abri.3 Il faut ajouter à cela que, des suites des nombreuses crises socio-politiques de ces dernières années, parmi lesquelles la crise syrienne a un poids conséquent, le nombre total de réfugiés, de personnes déplacées et de demandeurs d'asiles dans le monde ont, selon les chiffres du HCR en 2014, dépassé les 50 millions, chiffre qui n'avait pas été atteint depuis la Seconde Guerre mondiale<sup>4</sup>. En outre, on assiste à une croissance de la population urbaine mondiale. D'après les dernières données du DAES de l'ONU, en 2014, 54% de la population mondiale vivait en ville, un chiffre qui devrait atteindre les 66% en 2050, avec une croissance de la population urbaine égale à près de 2,5 milliards de personnes, parmi lesquelles environ 90% se concentrera en Asie et en Afrique.5

Dans ce cadre, qui ajoute aux crises prolongées des nouvelles crises complexes et un paysage urbain où se concentreront grandes zones de pauvreté, les besoins des populations se font croissants et une réflexion globale sur l'efficacité du monde de l'aide humanitaire est à l'ordre du jour et constituera sans doute l'un des thèmes du débat lors du *Sommet Humanitaire Mondial* prévu en 2016. En plus de ces thèmes seront soulevés d'autres enjeux centraux, comme la réponse aux besoins des populations lors des crises ainsi que les moyens de réduire la vulnérabilité. Sera enfin traité le thème de l'innovation, c'est-à-dire comment l'innovation peut permettre au monde humanitaire d'améliorer l'impact de ses interventions, même - et surtout - dans un contexte complexe.

De plus, 2015 a vu se dérouler deux moments particulièrement significatifs pour les acteurs du monde humanitaire: le premier a été le passage des *Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD)* aux *Objectifs de Développement Durable (ODD)*, accompagné d'un débat afin d'arriver à des objectifs pour un développement durable commun pour la période 2015-2030; le second moment important au niveau mondial a été la troisième Conférence mondiale sur la réduction des risques de catastrophes (WCDRR), où a été adopté le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes 2015-2030, nouveau cadre d'action international pour la réduction des risques de catastrophes.<sup>6</sup>

Les défis auxquels font face les acteurs du monde humanitaire comme COOPI sont très nombreux et la complexité des pays où l'on opère, la nécessité de travailler de manière toujours plus connectée avec les acteurs toujours plus nombreux - anciens et nouveaux - du monde de la coopération au développement impose sans aucun doute une capacité d'écoute, d'innovation et d'amélioration de l'impact de nos interventions, la capacité à rendre compte et à prendre en considération afin de mieux répondre aux besoins des populations touchées par les crises.

Ce que l'on demande aux acteurs de l'humanitaire, n'est pas seulement de répondre aux besoins, mais aussi de transmettre des compétences, des connaissances et de faire partie de réseaux de relations, d'un système. Il est donc important de savoir différencier sa présence dans les différents contextes où opère COOPI: en Amérique Latine et dans les Caraïbes, savoir fournir un support technique, développer les compétences et le transfert du savoir-faire devient un objectif prioritaire de notre organisation; en Afrique subsaharienne et au Moyen-Orient, la capacité d'innover et d'être dans le système humanitaire est centrale pour répondre à des crises complexes et chroniques. Les objectifs formulés par COOPI et présentés ci-dessous constituent les lignes d'action de l'organisation qui, avec ses cinquante ans d'histoire, est prête à relever ces nouveaux défis.

UNISDR, Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes (2015-2030), Genève, 2015, page 10 (en anglais). Pour plus de détails, voir: www.preventionweb.net/files/43291\_sendaiframeworkfordrren.pdf.

UNHCR, Coût humain de la guerre, Tendances mondiales 2013, Genève, 2014. Pour plus de détails, voir: www.unhcr.fr/cgi-bin/texis/vtx/home/opendocPDFViewer.html?docid=53edc9a39&query=cout%20de%20la%20guerre. Consulté le 3/08/2015.

<sup>5.</sup> UNDESA, World Urbanization Prospect, New York, 2014, page 2. Pour plus de détails, voir (en anglais): esa.un.org/unpd/wup/Highlights/WUP2014-Highlights.pdf.

<sup>6.</sup> La WCDRR, qui s'est déroulée à Sendai, au Japon, en mars 2015, a remplacé le Cadre d'action de Hyōgo pour 2005-2015 (HFA) - plan décennal qui visait à la réduction considérable de la perte de vies humaines liées aux catastrophes, ainsi que de biens sociaux, économiques et environnementaux des communautés et des pays - par le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes 2015-2030. Pour plus de détails, voir: UNISDR, Sendai Framework for Disaster Risk Reduction 2015-2030, Genève, 2015.

# Objectifs stratégiques

### LES ZONES PRIORITAIRES

COOPI opère dans des zones caractérisées par la pauvreté et la vulnérabilité extrême, où il est donc nécessaire de garantir une réponse aux besoins humanitaires selon une optique de renforcement et de consolidation des processus de développement. À ce jour<sup>7</sup> COOPI est présente dans 24 pays, dont la majorité se situe en Afrique, où elle confirme une présence forte en termes de nombre de programmes et de périodes sur lesquelles s'est déroulée son activité.



#### LES ZONES PRIORITAIRES

Pendant les cinq prochaines années, COOPI continuera à réduire l'impact de l'ensemble des urgences politiques et des phénomènes naturels aggravés par le changement climatique, en concentrant son engagement dans les pays où les processus de développement mis en place tardent à se consolider et où il est nécessaire de fournir une réponse bien plus structurée. En particulier, le caractère régional des crises humanitaires étant de plus en plus visible ces dernières années, l'organisation affrontera ce nouveau défi en définissant des zones d'intervention prioritaires à une échelle qui ne soit plus seulement locale. Elles se retrouvent principalement dans les régions du Sahel, de l'Afrique centrale, de la Corne d'Afrique, du Moyen-Orient et de l'Amérique Latine et des Caraïbes.

Au Sahel, l'action de COOPI sera dédiée au renforcement des capacités des populations exposées à choc et stress externes, grâce à des interventions qui viseront à la lutte contre la malnutrition, à la sécurité alimentaire, à la protection, à l'environnement et à la réduction des risques de catastrophes. L'organisation continuera à garantir sa présence au Mali, au Nigeria, au Niger et au Tchad. De plus, une attention spécifique sera portée aux réfugiés fuyant le Nigeria des suites des violences perpétrées par l'organisation terroriste Boko Haram depuis 2009, qui sont de plus en plus nombreux à rejoindre le Cameroun, le Tchad et le Niger à la recherche de protection internationale.

En Afrique Centrale, et en particulier en République Centrafricaine et en République démocratique du Congo, COOPI continuera à s'occuper de garantir la sécurité alimentaire et nutritionnelle et de fournir la protection et le soutien psychosocial aux mineurs ex-combattants et aux victimes de violences fondées sur le genre.

En Afrique de l'Est, où COOPI maintient une présence historique en Somalie, au Kenya, en Éthiopie et au Soudan, nous continuerons à travailler au renforcement de la résilience, avec des interventions spécifiques pour la protection, la sécurité alimentaire, l'accès à l'eau et l'hygiène ainsi que la réduction des effets de la sécheresse.

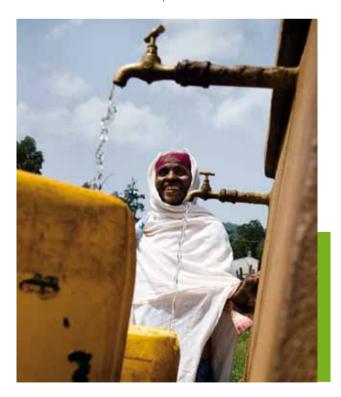
Au **Moyen-Orient**, COOPI continuera à opérer dans les Territoires Palestiniens Occupés et à répondre aux conséquences de la crise syrienne, principalement depuis

le Liban, en fournissant une assistance humanitaire et la protection aux groupes vulnérables.

En Amérique Latine et dans les Caraïbes, COOPI continuera à s'engager sur les thèmes de l'environnement et de la réduction des risques de catastrophes, en encourageant des processus d'adaptation au changement climatique, de protection et de bonne gouvernance<sup>8</sup>. Les pays sur lesquels se focalisera en priorité l'action de COOPI sont: Le Guatemala, Haïti, la Colombie, l'Équateur, le Pérou, la Bolivie et le Paraguay.

COOPI poursuivra en outre ses actions:

- a) en Sierra Leone pour assurer la protection infantile et la sécurité alimentaire des populations et pour renforcer le système de production éprouvé par les effets de l'épidémie d'Ebola;
- b) au Malawi où les actions de renforcement de la capacité de réduction des risques de catastrophes, de la sécurité alimentaire et de la protection des ressources environnementales seront poursuivies.





### LES SECTEURS D'INTERVENTION DE COOPI

SÉCURITÉ
ALIMENTAIRE

**Objectif** 

Assurer la sécurité alimentaire et réduire la vulnérabilité des populations aux crises



La sécurité alimentaire a été et sera toujours pour l'organisation un axe porteur de son action, même pour le prochain quinquennat. Dans les communautés où elle opère, COOPI promouvra la securité alimentaire, c'est-à-dire la possibilité physique, sociale et économique de se procurer, à tout moment, une nourriture suffisante, saine et nutritive permettant de satisfaire les besoins et préférences alimentaires pour mener une vie saine et active.

COOPI promouvra la sécurité alimentaire en assurant, en premier lieu, une réponse aux crises alimentaires dans les différents contextes où elle intervient. Dans ce but, la participation de l'organisation au système de coordination des réponses aux crises humanitaires du Cluster Sécurité Alimentaire est particulièrement importante. En outre, là où c'est possible, l'organisation travaillera à la promotion des processus de développement durable et à l'augmentation de la production et de la qualité des aliments, en les rendant stables au fil du temps. Des mécanismes innovateurs seront testés pour réduire les effets des crises alimentaires, en augmentant la résilience des communautés avec qui COOPI opère. Dans l'agriculture, on soutiendra un usage de l'eau plus raisonnable en cherchant à éviter le gaspillage. L'intérêt de COOPI pour le soutien du développement des filières productives stratégiques pour les pays, qui ait pour but la sécurité alimentaire (autoconsommation) ou bien la promotion des moyens de subsistance sera lui aussi confirmé. Pour cette raison, le transfert du savoir-faire sera encouragé, bénéficiant aussi bien aux communautés qu'aux institutions locales. Par rapport aux zones d'intervention, les programmes se focaliseront à la fois en zones rurales et en zones urbaines, lesquelles sont en croissance progressive et qui concentreront des zones de pauvreté toujours plus grandes. Une forte attention sera aussi apportée à la sauvegarde de la biodiversité et à la valorisation des productions locales avec des approches participatives et attentives aux exigences des populations autochtones.

NUTRITION

**Objectif** 

Assurer la sécurité nutritionnelle et combattre la malnutrition infantile



Une bonne nutrition constitue un droit fondamental pour l'individu. Pour cette raison, assurer la sécurité nutritionnelle restera l'un des axes porteurs de l'action de COOPI. L'organisation, en effet, se focalisera sur quatre aspects centraux: approche intégrée; réponses fondées sur l'étude des besoins; approche des "1 000 jours", promotion de la recherche/action.

COOPI adopte une approche intégrée sur le thème de la nutrition, car la malnutrition infantile est le résultat d'une série de facteurs économiques, sociaux, familiaux et environnementaux et elle ne peut pas se limiter à la seule distribution d'aliments. COOPI porte une attention particulière aux pratiques hygiéniques et sanitaires, ainsi qu'à la disponibilité de services de santé adéquats et à la possibilité effective des familles et des communautés d'avoir un accès physique et économique à la nourriture, en quantité et en qualité adaptées. L'approche utilisée, en outre, se base sur une analyse attentive des besoins et varie selon que l'on opère en contexte de crise humanitaire (des suites de conflits ou de catastrophes naturelles) ou que l'on répond à des situations de pénurie chronique. Dans le premier cas, COOPI continuera à effectuer des interventions spécifiques sur la nutrition, afin de répondre aux besoins de la population dans les zones atteintes par des crises et garantira en particulier la santé maternelle et infantile, avec également des distributions d'aliments ou de compléments alimentaires ainsi que des actions de prévention ciblées. Dans le second cas, une attention particulière sera portée aux caractéristiques économiques et sociales ainsi qu'aux dynamiques socio-culturelles constituant les causes les plus profondes de

<sup>9.</sup> Pour plus de détails, voir (en anglais): foodsecuritycluster.net

<sup>10.</sup> L'approche des "1000 jours" est fondée sur l'importance de la réduction du risque de malnutrition infantile, en intervenant dans les phases clés du cycle de la vie, concernant les 1 000 jours allant de la conception de l'enfant à ses deux ans. Cette approche a été étudiée par le 'Maternal and Child Nutrition Study Group', composé par The Lancet en 2008. Pour plus de détails, voir: Black, Robert E., et al., Maternal and child nutrition: building momentum for impact, The Lancet, Volume 382, No. 9890, p372–375, 3 août 2013.

#### LES SECTEURS D'INTERVENTION DE COOPI

la malnutrition. Au cœur des interventions, un intérêt particulier sera porté à la relation entre mère et enfant mal-nourri, à l'éducation alimentaire et à la promotion de l'allaitement. COOPI s'intéressera tout particulièrement à la nutrition lors des 1 000 premiers jours de vie, cette période étant considérée comme cruciale pour le développement du fœtus et de l'enfant. En ce qui concerne la nécessité de distribuer des aliments, COOPI évaluera toujours l'impact de celle-ci sur les économies locales et aidera l'ensemble de la communauté à atteindre la sécurité alimentaire. Cette attention spécifique portée aux thèmes nutritionnels sera commune à toutes les interventions de COOPI. COOPI fera, enfin, la promotion de la collaboration entre des organismes de recherche et des universités spécialisées en nutrition afin d'améliorer la qualité de ses interventions.

## 3 PROTECTION Objectif

Garantir l'accès et l'exercice des droits dans des conditions d'équité, de sécurité et de dignité.



COOPI croit en la valorisation des cultures et des différences comme clé fondamentale du progrès et se bat pour le respect complet et l'égalité des droits de tous, sans aucune distinction d'âge, de genre, de sexe, d'identité ethnique, sociale, religieuse et politique. Jusqu'à maintenant, le travail de l'organisation s'est distingué en garantissant un accès et un exercice des droits égaux pour les hommes, les femmes et les enfants des zones dans lesquelles elle opère, aussi bien dans les actions d'assistance humanitaire que de développement.

Pendant les cinq prochaines années, COOPI s'engagera à garantir le **bien-être psychosocial** des bénéficiaires au travers des programmes adaptés aux besoins **des individus et des communautés**. L'organisation renforcera en particulier ses mécanismes d'aide aux **mineurs associés à des forces et groupes armés** et aux **victimes de violences fondées sur le genre**. La promotion de la mobilisation de la communauté sera l'une des actions centrales de l'organisation, afin de soutenir une construction convenable et efficace de réseaux d'appui locaux et d'assurer une large sensibilisation de la population. De plus, une série de mesures spécifiques pour soutenir la **participation et l'autonomisation** des minorités et/ou des autochtones dans les processus décisionnels seront mis en place, dans l'optique de garantir une transformation de la société plus équitable et résiliente<sup>11</sup>. La protection des droits de l'enfant sera aussi garantie grâce au **soutien à distance**, qui continuera à se focaliser sur le droit à une alimentation adéquate, à la santé, à l'instruction, à la protection, au jeu et au temps libre.

11. Voir la définition de résilience présente dans la partie "L'approche de COOPI" (note n.1)











#### LES SECTEURS D'INTERVENTION DE COOPI

4 EAU ET HYGIÈNE

#### **Objectif**

#### Promouvoir l'accès et une utilisation plus sûre et consciente de l'eau et des ressources environnementales



L'intérêt porté à l'accès et à l'utilisation durable d'une eau sûre et de pratiques hygiéniques et sanitaires caractérisent depuis toujours l'activité de COOPI, aussi bien dans des projets spécifiques qu'en tant qu'intégration aux activités inhérentes à d'autres secteurs.

Pour cette raison, COOPI, pendant les cinq prochaines années, cherchera à maintenir cet intérêt en rendant plus efficaces ses interventions, aussi bien grâce à une **choix de technologies et d'approches socio-éducatives appropriées**, que grace à une attention croissante envers la recherche et l'innovation. En ce qui concerne l'accès à l'eau propre à la consommation humaine, une attention particulière sera portée **aux systèmes de traitement domestique et de stockage sûr**<sup>12</sup>, applicables à des cas divers, dont les personnes déplacées et les réfugiés. Le contrôle, le traitement et la réutilisation des eaux usées et des précipitations constitueront un autre thème clé, en particulier dans des contextes caractérisés par des pénuries en eau. Enfin, de nouvelles interventions visant à une gestion correcte des déchets, qu'ils soient ménagers ou bien spéciaux (par exemple sanitaires) dans de nouveaux contextes seront proposés, en s'appuyant sur les expériences positives de ces dernières années. En général, nous nous dirigerons vers **une homogénéisation des pratiques de contrôle** et de collecte de données, aussi bien pour garantir une meilleure efficacité des interventions effectuées que pour préciser l'impact de l'action de COOPI.

Le travail de partage des bonnes pratiques et expériences entre les pays où travaille COOPI sera intensifié dans ce but. Ce partage permettra aux différentes coordinations d'être tenues informées des développements du secteur sur la scène internationale et de bénéficier plus facilement des collaborations instaurées avec les centres de recherche et les universités.

5 ENVIRONNEMENT ET RÉDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHES

Objectif

Réduire les risques de catastrophes en favorisant une gestion intégrée du risque et des crises



COOPI considère les thèmes de l'environnement et de la réduction des risques de catastrophes comme indispensables pour la mise en place de logiques de développement durable et pour atténuer les effets du changement climatique.<sup>13</sup>

Au fil des ans, l'organisation a réussi à consolider ses méthodes d'intervention, en assurant - aussi bien en contexte rural qu'urbain et péri-urbain - le **renforcement des capacités de gestion des risques et des crises** à divers niveaux, à travers des activités de prévention, de préparation et de réduction du risque. Au cours du prochain quinquennat, COOPI proposera le renforcement de ses programmes afin qu'ils soient en accord avec le **Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes 2015-2030.**<sup>14</sup>

L'action de l'organisation restera en particulier orientée vers la promotion des processus de réduction des risques de catastrophes qui visent à la participation active des différentes parties prenantes impliquées dans la thématique (société civile, autorités, organismes privés, centres de recherche, médias et communautés) avec les objectifs de favoriser une gestion plus durable du risque et des crises et de garantir la mise en place de processus de bonne gouvernance. L'analyse du risque de catastrophes et la création de systèmes d'information géoreferencés sur les ressources et les vulnérabilités resteront des activités au cœur des processus liés à l'environnement et à la réduction des risques de catastrophes de COOPI. En ce sens, l'organisation consolidera ses partenariats avec des instituts de recherche en promouvant des espaces de transfert de savoir-faire et d'échange toujours plus vastes, tant au niveau local qu'à celui national et régional. Des actions programmatiques pour une meilleure gestion du risque en contexte urbain l'urbanisation croissante, associée à l'impact du changement climatique, impose des défis toujours plus grands en termes de gestion et de planification du territoire, mais aussi d'application d'une approche intégrée aux différents niveaux territoriaux.

- 12. Traduit de l'anglais "Household water treatment and safe storage".
- 13. COOPI, Policy on Environment and Disaster Risk Reduction, Milano, 2013. Pour plus de détails, voir (en italien et anglais) www.coopi.org.
- 14. Pour plus de détails, voir: UNISDR, Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes (2015-2030), Genève, 2015.
- 5. COOPI a commencé à s'intéresser au risque urbain en 2001 grâce à l'alliance développée avec l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD). L'alliance avec un institut de recherche a permis de réaliser des interventions de gestion du risque et des crises en contexte urbain, selon une approche fondée sur l'analyse de la vulnérabilité des éléments essentiels au fonctionnement et au développement durable d'un territoire.



## AMÉLIORER LA QUALITÉ DES RÉPONSES APPORTÉES AUX CRISES HUMANITAIRES

Depuis plus de trente ans, COOPI répond aux crises humanitaires issues de l'impact de phénomènes naturels ou de conflits socio-politiques en Afrique, au Moven-Orient, en Amérique Latine et dans les Caraïbes ainsi gu'en Asie.

En accord avec ses principes humanitaires, COOPI intervient en plaçant l'individu au centre de ses actions. Une attention particulière est prêtée aux vulnérabilités: répondre à une crise humanitaire implique, pour COOPI, de préserver la vie, d'augmenter la protection, de garantir la sécurité et la dignité des populations impliquées et de favoriser la mise en place de processus de reconstruction et/ou de réhabilitation adéquats et durables.

Les secteurs où COOPI intervient sont la santé, la nutrition, la sécurité alimentaire, l'eau et les services hygiéniques et sanitaires, les logements et la protection. Des activités de premiers secours - visant à ravitailler la population en biens de première nécessité - aux programmes plus articulés sur le moyen terme en réponse aux crises humanitaires, COOPI s'engage à garantir une assistance adaptée et spécifique en fonction du contexte et en tenant compte des implications sociales, économiques, environnementales et culturelles des pays où elle opère, afin de prévenir et d'atténuer les potentiels effets négatifs de l'aide apportée.

En outre, COOPI promeut des programmes de gestion des crises et du risque dans le but de réduire la perte de vies humaines et de minimiser les dégâts causés aux biens et aux structures existantes ainsi que de mettre en place des logiques de développement durable. À travers sa politique environnementale et de réduction des risques de catastrophes<sup>16</sup>, COOPI s'engage à réduire la vulnérabilité des communautés exposées à des risques d'origine naturelle, au travers de la mise en œuvre d'activités de prévention, de préparation et de réduction spécifiques. La réduction des risques de catastrophes représente pour COOPI l'un des moyens les plus efficaces et durables de promotion de la résilience. L'action de COOPI vise donc à augmenter les capacités des individus et groupes sociaux à ne pas succomber aux chocs ainsi qu'à adapter et transformer leurs ressources et leurs capacités en processus vertueux.

COOPI se veut porteuse d'une approche intégrée en termes sectoriels, qui permette d'affronter les crises humanitaires en optimisant les capacités et l'expertise, en garantissant une réponse efficace, profitable et adéquate à des situations toujours plus complexes.

Dans son assistance aux communautés bénéficiaires touchées par des crises, COOPI encourage l'usage de systèmes de réponse innovants tels que le transfert monétaire, la création de systèmes d'information géoreferencés et la combinaison de mécanismes de transfert et de distribution de l'aide. Pour cette raison, COOPI s'engage à renforcer sa capacité d'analyse du contexte et de la nature de la crise afin de garantir une étude spécifique qui prenne en compte, par exemple, l'impact des aides sur le marché local et la disponibilité des biens et services. De plus, un contrôle constant et une capacité d'adaptation aux évolutions du contexte permettent à COOPI d'atténuer les risques liés à l'insécurité et à la corruption.

L'identification claire des besoins et des capacités est au fondement de la réponse humanitaire de COOPI, grâce à la participation directe des communautés, des acteurs et des bénéficiaires eux-mêmes. En ce sens, COOPI encourage le processus de partenariat et la constitution de réseaux entre les acteurs humanitaires impliqués, pour concevoir une réponse plus harmonieuse et cohérente avec les besoins des populations vulnérables et avec les exigences du contexte. COOPI participe activement à des consortiums et des mécanismes sectoriels de coordination, où elle promeut une approche coordonnée entre les différents acteurs présents sur le territoire et capables de répondre à la crise; elle favorise le développement de relations de partenariat avec des institutions et organismes locaux afin de contribuer à poser les bases pour la transition à des stratégies de développement durable à moyen/long terme.

### **PROMOUVOIR**

### L'INNOVATION ET LE CHANGEMENT

COOPI pense que, pour répondre aux nouveaux défis mondiaux et assurer une réponse de qualité à des besoins toujours croissants, les capacités à innover et à changer pour le mieux, en tirant profit de l'expérience, ont et auront un rôle toujours plus central pour l'organisation. L'innovation est comprise aussi bien comme innovation technique et du produit dans les secteurs d'intervention, que comme innovation dans la technologie, le processus, la méthode ou l'approche.

L'objectif final est d'apporter le maximum de qualité disponible dans le monde afin de répondre de manière toujours plus efficace et profitable aux immenses besoins des populations touchées par les crises et des communautés concernées par les programmes menés. Le changement, dont l'expérience est la source, assure aux programmes ainsi qu'à COOPI dans son ensemble une croissance en termes d'efficacité, d'efficience et de compétitivité.

COOPI continuera donc à tester et à promouvoir l'utilisation de **nouvelles technologies** telles que: a) des SIG<sup>17</sup> et des applications web ayant pour but d'améliorer la préparation des plans d'urgence et de contrôler la réalisation et l'impact des programmes; b) des dispositifs mobiles (téléphones, tablettes, etc.) et applications web pour la collecte et le partage des données.

COOPI prévoit, de plus, la mise en place d'actions spécifiques d'identification et d'introduction de technologies adaptées aux différents contextes, en se fondant principalement sur la promotion et l'utilisation de solutions à efficacité énergétique et de sources d'énergie renouvelables. Par conséquent, dans cette optique de durabilité, nous continuerons à étudier l'impact d'un meilleur accès à l'énergie, non seulement sur l'environnement mais aussi sur d'autres aspects de la vie communautaire, comme l'économie, l'éducation et la protection. En ce sens, les efforts visant à améliorer l'accès à l'énergie seront maintenus, en particulier pour les personnes déplacées et les réfugiés en contexte de crise, en améliorant de cette façon aussi bien leurs conditions de vie que le changement de perception des communautés d'accueil envers eux.

La collaboration entre les organismes de recherche et les universités sera un élément clé pour promouvoir l'innovation dans les programmes afin de conduire des recherches conjointes dans les pays, avec pour but d'identifier des solutions techniques et des innovations de produit/processus qui permettent une amélioration continue de la qualité aussi bien des approches utilisées que des interventions de manière plus générale. Dans cette optique, la participation active des communautés et la mise en réseau des innovations identifiées avec les meilleures pratiques adoptées par la communauté internationale, représenteront deux éléments clés de succès. L'innovation est, enfin, comprise dans un sens plus large comme engagement de l'organisation à faire toujours mieux, à l'intérieur et pour les communautés et dans les contextes où opère COOPI.

### **COMMUNIQUER COOPI**

La communication est pour COOPI un élément déterminant dans la construction et le maintien des relations avec les différentes parties prenantes.

Envers le grand public, l'objectif est de faire connaître les activités de la Fondation, sous un point de vue très concret visant à souligner les résultats obtenus plutôt que de miser sur la construction d'une image de marque. Cette voie, bien qu'elle présente des contraintes, permet un bon équilibre entre les ressources employées et la visibilité obtenue.

Pour les deux publics prioritaires, constitués des interlocuteurs institutionnels (financeurs et partenaires) et des donateurs particuliers, des formes de communication ciblées ont été choisies.

Le premier Bilan social de COOPI, dédié au monde institutionnel et publié en 2015, constitue un instrument de transparence et de compte-rendu des activités, des processus et des résultats de la Fondation. Ce même document stratégique est une clarification supplémentaire visant à stimuler un débat sur les orientations futures

De la même façon, pour ouvrir des espaces d'information et d'échange à l'intérieur des pays où elle opère, COOPI a mis en place un axe de communication international, dont les rapports d'activité et les newsletters dédiées à chaque pays sont un premier résultat, qui sera amplifié avec d'autres instruments et fonctions spécifiques.



# Objectifs opérationnels

### **ADAPTER**

## LA STRUCTURE OPÉRATIONNELLE PÉRIPHÉRIQUE

En accord avec le processus de réorganisation débuté par COOPI en 2008 et ayant porté à repenser entièrement la structure organisationnelle du siège et à la mise en place de la décentralisation des responsabilités vers les entités opérationnelles dans les pays, l'organisation poursuivra et terminera ce projet organisationnel pendant les cinq prochaines années. Nous travaillerons en particulier au renforcement des opérations dans les pays par la création de coordinations régionales décentralisées, qui constitueront un repère pour plusieurs pays et fourniront une aide sur:

- a) la conception et la réalisation des programmes
- b) la gestion administrative et le compte-rendu
- c) les relations institutionnelles avec les bailleurs de fonds, les partenaires, les organismes et institutions locaux.

Cette nouvelle configuration sera accompagnée de la révision des processus intérieurs et du réajustement des procédures intérieurs de l'organisation. L'objectif final sera de rendre la structure plus efficace et profitable en la rapprochant des centres d'intérêt de l'organisation, c'est-à-dire aux populations plus vulnérables avec qui l'on collabore.

Le réajustement de la structure opérationnelle sera accompagné d'un travail de renforcement des capacités et des connaissances des ressources humaines. Des actions spécifiques de formation ont déjà été lancées et seront consolidées au cours des prochaines années afin de garantir la clarté des processus, la standardisation des instruments et la cohérence dans les modalités de gestion, même dans des contextes délicats où le renouvellement du personnel est plutôt élevé.



## RENFORCER LE PARTENARIAT POUR AMÉLIORER LA CAPACITÉ DE RÉPONSE AUX BESOINS

Pour COOPI, parler de partenariat et de mise en réseau en 2015 signifie consolider de manière structurée et stratégique ses propres capacités de coopération et de dialogue avec différents types d'acteurs afin de remplir sa mission. COOPI encourage en effet les partenariats et la mise en réseau afin d'obtenir une meilleure couverture des besoins et de saisir au mieux les opportunités de développement selon une approche intégrée et répondant aux besoins soulignés par le contexte.

Pendant les cinq prochaines années, COOPI continuera à soutenir le développement et la consolidation de réseaux et de partenariats afin de fournir des instruments adaptés pour répondre aux défis mondiaux toujours plus croissants et de valoriser le caractère multidisciplinaire de l'approche intégrée qu'elle adopte dans ses zones d'intervention. L'organisation continuera en particulier à miser sur la participation structurée des organisations non-gouvernementales et des associations locales (ONG locales).

En ce sens, COOPI se focalisera sur le renforcement des capacités et sur l'assistance technique aux ONG locales dans l'optique d'améliorer les processus de transfert de savoirfaire et d'augmenter leurs capacités à se mettre en relation avec d'autres ONG même au niveau régional. Il sera dans l'intérêt de l'organisation de continuer à **collaborer avec les institutions** et les organismes gouvernementaux sur différents niveaux territoriaux (local, national, régional) pour favoriser la durabilité des interventions.

De plus, COOPI renforcera la coopération établie jusqu'ici avec plusieurs organisations internationales, gouvernementales ou non, qui ont accepté de répondre aux besoins des communautés de façon intégrée à travers la réalisation conjointe de programmes. L'organisation proposera en outre de renforcer sa présence à l'intérieur des mécanismes de coordination locaux et mondiaux, afin de favoriser la coordination avec les autres acteurs dans sa réponse aux crises ainsi qu'une meilleure aptitude au plaidoyer et au positionnement des besoins rencontrés sur le terrain. En plus de cela, COOPI consolidera sa participation aux différents réseaux italiens et internationaux dont elle fait partie.

La définition de partenariats **avec des instituts de recher- che et des universités** sera elle aussi centrale. COOPI continuera en particulier à profiter de leur soutien spécialisé pour renforcer ses capacités d'analyse des besoins, d'innovation, d'orientation stratégique, de transfert de savoir-faire et de contrôle des programmes.

Une attention particulière sera portée à l'identification de partenariats avec le **secteur privé**, domaine relativement nouveau pour l'organisation, afin de renforcer ses capacités d'investissement et d'innovation et la durabilité des interventions proposées.

L'organisation confirme enfin l'intérêt porté au renforcement du **partenariat avec les bailleurs de fonds** avec qui elle collabore de manière toujours plus structurée, dans le but de garantir l'efficience et l'efficacité de ses interventions et d'augmenter sa transparence dans le compte rendu des résultats atteints.



## PROMOUVOIR LA CAPITALISATION, LE PARTAGE DES CONNAISSANCES ET LE PROGRÈS CONTINU

De même que ces dernières années, l'organisation continuera à investir dans la capitalisation interne, à travers la valorisation du savoir-faire, la promotion du partage interne des connaissances et la création d'un système structuré de progrès continu, pouvant mener à la croissance de COOPI dans les processus d'amélioration de la qualité et d'apprentissage organisationnel. Cet objectif opérationnel s'articulera principalement selon trois axes:

#### **CAPITALISATION**

La capitalisation de l'expérience de l'organisation, démarrée de façon systématique en 2010, et qui s'achèvera fin 2015 a permis de systématiser et de valoriser les pratiques de l'organisation réalisées au cours de ses cinquante ans d'histoire. Cet axe sera assuré en analysant, en systématisant et en valorisant chaque année les nouvelles bonnes pratiques de COOPI dans le monde.

## PARTAGE DES CONNAISSANCES

Un système interne facile d'accès et pouvant permettre le partage de documents de capitalisation et de manuels techniques sera mis en place. De plus, l'organisation développera pour chaque secteur d'intervention stratégique des manuels opérationnels qui permettent la diffusion des standards qualitatifs dans tous les pays où opère COOPI. Des mécanismes systématiques seront mis en œuvre pour partager les pratiques de l'organisation aussi bien en interne qu'à travers les plateformes internationales de partage de connaissances, pour faciliter la croissance interne et le partage des meilleures pratiques avec les autres organisations.

#### **RÉSEAU D'EXPERTS**

Ces dernières années, COOPI a investi dans la valorisation de l'expertise interne. Ce processus sera renforcé sur la période de référence de ce document stratégique à travers:

- a) la mise en réseau d'experts techniques de COOPI dans le monde à travers des temps d'échange coordonnés et systématiques;
- b) la valorisation du réseau scientifique de COOPI, c'est-à-dire les experts permanents de COOPI appartenant aux universités/organismes de recherche avec qui l'organisation a conclu des accords de collaboration;
- c) le positionnement de points focaux sectoriels responsables de la promotion de la qualité technique des programmes et de l'échange de savoir-faire sur les zones de travail qui constituent le cœur de l'opération de l'organisation: sécurité alimentaire, nutrition, eau et hygiène, protection, environnement et réduction des risques de catastrophes.



## COOPI EN ITALIE: OPPORTUNITÉS ET NÉCESSITÉS



En 2014, 1,47 millions de familles (5,7% des résidents) se trouvait dans des conditions de pauvreté absolue<sup>18</sup> en Italie, pour un total de 4,102 millions de personnes (6,8% de la population résidente).

Comme la pauvreté absolue, la pauvreté relative<sup>19</sup> était stable et concernait, en 2014, 10,3% des familles et 12,9% des résidents, pour un total de 2,654 millions de familles, c'est-à-dire 7,815 millions de personnes.<sup>20</sup> Ces données font ressortir deux tendances: premièrement, la pauvreté n'est pas un thème géographique et, deuxièmement, cette dernière, même avec une intensité et une durée différente - même au sein d'une même zone géographique - touche non seulement les individus et les groupes sociaux marginaux, mais s'étend de manière croissante à d'autres groupes sociaux qui ont des conditions de vies adéquates en temps normal.<sup>21</sup>

Après avoir pris conscience de la fragilité de tranches de la population toujours plus larges, COOPI s'est interrogée quant au rôle que la Fondation peut tenir pour contribuer à la protection sociale des groupes les plus vulnérables, dans le cadre d'un développement équitable et durable de la communauté locale italienne. Courant 2014, COOPI a donc chargé un groupe de travail interne d'approfondir ce thème. Différents domaines d'intervention potentielle ont été relevés, et permettraient à une Fondation comme COOPI de faire valoir ses cinquante ans d'expérience dans la coopération internationale de manière positive et adaptée. En particulier, la mise en place de projets sociaux sur le territoire italien répondrait à un besoin réel et

toujours plus urgent et permettrait dans le même temps à COOPI de renforcer son travail d'information et de sensibilisation de la communauté, d'impliquer les jeunes générations dans un changement positif sur les thèmes de développement et d'augmenter sa visibilité sur le territoire italien.

Le groupe de travail mis en place a permis de soulever trois domaines de travail futur pour l'organisation: la réduction de la vulnérabilité en offrant des services sociaux ciblés; des interventions d'assistance pour les citoyens étrangers en situation vulnérable; le développement d'activités à caractère social.

L'analyse effectuée en 2014 par le groupe de travail a représenté une première étape d'enquête, en identifiant des possibles directions futures pour la Fondation. Cette analyse sera donc développée et approfondie en valorisant aussi bien l'apport technique et scientifique d'acteurs du territoire avec qui COOPI collabore déjà - universités, associations, etc. - que les compétences internes. En plus du travail d'approfondissement - permettant de construire des projets constructifs sur le terrain, qui soient efficaces, profitables et en ligne avec la discussion sur les thèmes clés - la Fondation élaborera une vraie approche spécifique au contexte italien et développera des partenariats avec les acteurs déjà présents sur place, afin de créer une synergie avec les compétences spécifiques de COOPI et d'assurer une réponse intégrée et articulée aux problématiques identifiées.

<sup>18.</sup> La pauvreté absolue désigne l'incapacité à acquérir des biens et services nécessaires à l'atteinte d'un standard, c'est-à-dire un niveau de vie acceptable dans son contexte d'appartenance.

<sup>19.</sup> La pauvreté relative est un paramètre qui exprime la difficulté, réferé à des personnes ou à des zones géographiques, à trouver biens et services, par rapport au niveau moyen de vie économique de l'environnement ou du pays.

<sup>20.</sup> www.istat.it/en/archive/164876

<sup>21.</sup> Pete Alcock, Remo Siza, Povertà diffuse e classi medie, Franco Angeli Editore, Milano, 2010.

## **DÉVELOPPER LA COLLECTE DE FONDS EN ITALIE**

Pour disposer des ressources économiques, instrumentales et humaines nécessaires à la réalisation de programmes internationaux, COOPI, depuis des années, associe au développement des rapports avec les donateurs institutionnels un vrai programme de sensibilisation et de collecte de fonds adressé au public italien.

L'objectif est celui d'accroître notre capacité à impliquer les personnes les plus soucieuses des thèmes de la coopération internationale et de leur offrir la possibilité d'agir personnellement avec une aide concrète.

En cohérence avec l'un des grands principes qui guide les interventions de COOPI, la collecte de fonds permet aussi à l'individu de rester au centre de ses actions, en élargissant ainsi le concept de donateur, en cherchant à en comprendre les particularités, en construisant une relation qui se fonde sur les valeurs et les principes fixés par le Pacte avec les donateurs de COOPI.<sup>22</sup>

L'expérience et le professionnalisme acquis par COOPI lui ont permis de constituer une base de données composée d'environ 11.900 donateurs individuels actifs et une collecte de fonds annuels de 1.500.000 euros

22. Pour plus de détails, voir www.coopi.org

Pour améliorer ces résultats en quantité et en qualité aussi bien de la base de données que des bénéfices issus de la collecte de fonds, des choix stratégiques spécifiques doivent être faits.

**Optimiser les investissements** en sélectionnant les activités de récolte de fonds qui garantissent les bénéfices les plus importants, aussi bien en termes de rapport coûts/recettes, qu'en termes de moyens de collecte (don par SMS, opération spéciale Noël, déduction d'impôts) et en recherchant des instruments, des initiatives et des partenariats innovants;

Obtenir une base de donateurs plus large et plus répondant aux sollicitations, en intensifiant la communication directe (par courrier, e-mail ou téléphone), en proposant des appels à projets et/ou une formule de soutien à distance;

Rendre plus stable la collecte de fonds, en augmentant les donations récurrentes (à travers des virements bancaires ou postaux) qui proviennent de campagnes en face à face, en prenant soin des relations personnelles avec les grands donateurs acquis et potentiels et en promouvant les legs testamentaires;

Accroître la capacité d'attraction de ressources pour les projets, à travers le développement et la mise en place d'un plan d'action spécifique adressé aux Fondations privées.



26 — coopi - stratégie 2015 > 2020

# Responsabilité

Depuis des années, COOPI travaille à la promotion de la responsabilité de l'organisation à différents niveaux et envers différents acteurs. Le processus est bien articulé et, consciente des multiples actions que cela demande, l'organisation continuera à l'effectuer ces prochaines années, avec l'objectif d'être en adéquation avec les normes internationales.

Pour COOPI, la responsabilité se traduit par une gestion responsable et transparente, la capacité d'écoute et de prendre en considération les différentes opinions, de rendre compte de ses actions en interne, aux populations, aux bailleurs de fonds, à l'extérieur en général.

L'engagement dans cette direction comprendra différents niveaux d'action:

# RESPONSABILITÉ ENVERS LES POPULATIONS

En accord avec son approche, COOPI continuera à garantir la participation des populations avec qui elle travaille aux interventions, en établissant avant tout des mécanismes de communication et d'information systématiques; l'inclusion des population sera encouragée dans les phases d'identification des besoins, de mise en place des programmes, de contrôle et d'évaluation. COOPI travaillera au renforcement des mécanismes qui garantissent la transparence dans la gestion et dans la réception de signalements, relatifs à des plaintes ou d'éventuels abus.

#### 2 RESPONSABILITÉ ENVERS L'EXTÉRIEUR

COOPI continuera, avec implication et constance, à garantir l'information sur ses actions. Depuis 2015, l'organisation a décidé de publier un bilan social afin de reporter non seulement les données de gestion administrative et financière, mais aussi, de façon plus articulée, l'impact de ses programmes et de fournir des informations plus détaillées sur la structure. L'utilisation des instruments récemment créés sera de plus consolidée, pour renforcer la communication sur les résultats des programmes, directement dans les pays où nous opérons. L'accès aux informations et aux canaux de contact direct avec l'organisation sera facilité, notamment grâce au soutien du nouveau site de la fondation.

## 3 RESPONSABILITÉ EN INTERNE

COOPI continuera à se doter d'instruments adaptés pour garantir et faciliter la communication interne et le partage des informations. Nous travaillerons à la consolidation de l'usage des instruments créés ces dernières années, pour garantir des mécanismes systématiques de briefing et de débriefing, de soulèvement des points critiques, d'évaluation périodique du personnel avec l'objectif de pouvoir prétendre dans le futur à des certifications de qualité relatives aux processus de gestion interne.

COOPI, enfin, dans sa gestion des programmes, encouragera l'utilisation de normes sectorielles, partagées à l'échelle internationale, de façon à améliorer les capacités de contrôle de l'impact de ses actions et de pouvoir rendre toujours plus traçable et évidente la relation entre le budget employé et l'impact dans les zones d'intervention.

## COOPI dans le Monde

#### **BOLIVIE**

Pasaje Jáuregui #2248, Edifi cio Quipus, Piso 3 - Zona Sopocachi, La Paz, BOLIVIA

#### **TCHAD**

Rue 20-27 quartier Sabangali - B.P. 1900 Klemat N'djamena

#### COORDINATION RÉGIONAL NAIROBI

(KENYA, SOMALIA, UGANDA) Peponi Road, House 0039, Westlands - P.O. Box 3857 - 00100 Nairobi

#### ÉQUATEUR

Calles: Pedro de Alvarado Nº 59-29 y Angel Ludeña, departamento Nº 402 (Bloque Pastaza) Quito

#### ÉTHIOPIE

Bole Kefl e Ketama Kebele, n.10 House n.013-P.O. BOX 2204 Addis Abeba

#### **GUATEMALA**

28 Calle 11-74 zona 11, Colonia Granai II Ciudad de Guatemala

#### HAÏTI

Rue Metellus nro 55 apt 6 - Building Galerie d'Art Expression-Petion Ville Port-au-Prince

#### LIBAN

Kfaraabida main Street, Sea road -Bakhos Al Feghali Building, 1st floor - Kfaraabida, Batroun, North Lebanon

#### MALAWI

Area 14 plot 126 - P/Bag 67 Lilongwe

#### MALI

Badalabougou, Rue 109, Porte 370 Bamako Dar Salam, Rue 260, Porte 305 Ségou

#### **NIGER**

Avenue du Fleuve Niger PL-40 Face Lycée la Fontaine B.P. 11501 Niamev

#### **NIGÉRIA**

Plot 882 Olu Awotesu Street Jabi Abuja

#### SOUDAN

El Hagaz Building n. 266, 5th floor-apartment 501, Garden City-Khartoum

#### **PALESTINE**

Mount of Olives, Alsheik Anbar street, Sbeh building, flat n 5 -Jerusalem PO Box 49621

#### **PARAGUAY**

Calle Eligio Ayala 920, Asuncion

#### **PÉROU**

Calle Coronel Inclan 877, dpto 601, Mirafl ores, Lima

#### RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Sica 1, quartiere Sissongo, BP 1335 Banqui

#### RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

1, Avenue de la Forêt - Joli Parc -Ngaliema Kinshasa

#### SÉNÉGAL

Avenue Birag Diop (Rue 5 x F - Point E) B.P. 11561 Dakar

#### **SIERRA LEONE**

49H Off Spur Road, Freetown

#### **SOMALIE**

JigJiga Yar between the Nails Factory and Health Unlimited Office

#### **OUGANDA**

Jireh Apartment, Bukasa Road, Plot 138/140 (A), P.obox 33058, Kampala

#### **COOPI SUISSE**

suisse@coopi.org Corso Elvezia, 35 - 6900 Lugano

## COOPI en Italie -

#### **BRESSE**

brescia@coopi.org

#### **LATIUM**

lazio@coopi.org

#### PIÉMONT

piemonte@coopi.org

#### SARDAIGNE

sardegna@coopi.org via Bolotana 28, 09044 Quartucciu (CA)

#### **TOSCANE**

toscana@coopi.org

#### **TRENTIN**

trentino@coopi.org 0461 231529 Via Carlo Esterle, 7 38122 Trento

#### VÉNÉTIE

veneto@coopi.org 049 657518 via Citolo da Perugia, 35 35137 Padova





#### SIÈGE CENTRAL

#### **COOPI - COOPERAZIONE INTERNAZIONALE ONG Onlus**

VIA F. DE LEMENE 50 - 20151 MILANO - ITALIA TEL. +39.02.3085057 r.a. - FAX +39.02.33403570 COOPI@COOPI.ORG - WWW.COOPI.ORG C.F. e P.IVA 80118750159